
LETTRE D'INFORMATION

L.E.A – Avocats vient d’obtenir le 23 novembre un arrêt de la Cour d’appel de Montpellier dans une affaire où le contrat d’agent commercial avait été rompu par le mandant après deux ans de relations, avant le terme normal du contrat.

L’agent obtient :

- une indemnité de rupture égale à deux ans de commissions,
- une indemnité de 18 mois supplémentaires au titre de la durée résiduelle du contrat,

soit 3 ans et demi d’indemnisation pour 2 ans de relations.

Maître Antoine SIMON
Avocat Associé

Nous suivre sur twitter :



Télécharger notre Application :



Poitiers

1, allée des Anciennes Serres
86280 Saint Benoît
Tel : 05.49.88.03.03
leapoitiers@lea-avocats.com

Paris

128, boulevard Saint Germain
75006 Paris
Tel : 01.44.27.01.45
leaparis@lea-avocats.com

Séville

Avenida Diego Martinez Barrio, N°4
Edificio Viapol Center, 7ª Planta 5B
41013 Sevilla - España
Tel : 00 34 95 40 922 55
leaseville@lea-avocats.com